



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-01/03

Séance du 19 janvier 2023

Date de la convocation :

12 janvier 2023

Affichage de la convocation :

13 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	20
procurations :	7
absents :	27
votants :	0

EXCUSES : Daniel MONCHANIN, (Procuration à L. EXTIER-PONS), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à Y. HERZIG), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS :

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

Monsieur le rapporteur rappelle que l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Après une présentation des orientations budgétaires, le débat est introduit par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DIT que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 a bien eu lieu en séance

PRECISE que chaque conseiller a pu s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La délibération n'est pas soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBEZ

